

Cotonou, le 26 juin 2026

La Directrice Générale

N° 130/MCAP/SoLE/RMO/SA

COMMUNIQUÉ

Célébration du 1^{er} août : dispositions relatives à la circulation sur le Boulevard de la Marina

Dans le cadre des préparatifs de la célébration du 66^e anniversaire de l'indépendance du Bénin, il est porté à la connaissance du public que des tribunes seront installées sur le Boulevard de la Marina, à hauteur de l'esplanade de l'Amazone, à compter du **vendredi 26 juin 2026**. Ces travaux occasionneront des perturbations temporaires de la circulation sur ledit boulevard.

Il convient de préciser que ces aménagements ne devraient pas affecter la circulation sur les autres axes routiers de la ville de Cotonou.

À cet effet, une déviation sera mise en place au niveau de l'esplanade de l'Amazone.

Afin d'assurer une meilleure fluidité du trafic sur cette portion, les dispositions ci-après seront appliquées :

- la circulation sera reportée sur la chaussée gauche pour les usagers en provenance du Port autonome de Cotonou, et sur la chaussée droite pour ceux venant de Novotel ;
- la portion concernée sera exploitée en double sens pendant toute la durée des travaux.

Recommandations aux usagers

Les usagers de la route sont invités à se conformer strictement aux présentes dispositions de circulation.

Les véhicules gros-porteurs ne sont pas autorisés à emprunter cette déviation et devront obligatoirement recourir à des itinéraires alternatifs.


Roukiyath MAMAH-DJIMAN